

Municipalité de Romont

ASSEMBLÉE MUNICIPALE



**Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont
convoqués en assemblée ordinaire le**

JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021 À 20H00 À L'ÉCOLE, SALLE DU CONSEIL

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est le suivant :

1. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 25'500.- pour le remplacement du mobilier du bureau communal
2. Discuter et approuver un crédit d'engagement pour une dépense périodique de CHF 3'000.- pour des frais de maintenance et d'hébergement annuels liés à un nouveau logiciel de gestion des séances
3. Discuter et approuver le budget communal 2022, fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière
4. Informations diverses du Conseil municipal
5. Divers et imprévus.

Le budget mentionné sous le point 3 est déposé au secrétariat municipal 30 jours avant l'assemblée où il peut être consulté pendant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale :

un recours peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary contre les décisions et actes législatifs.

Le Conseil municipal

Romont, le 12 novembre 2021